

COMPTE RENDU DU CTS DES DIRECCTE ET DES DIECCTE DU 4 DÉCEMBRE 2012

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance présidée par le DGP, Jean-Paul MIMEUR, l'UNSA a procédé à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a pratiquement un an, jour pour jour, que cette instance a été réunie. Après une consultation électorale, tenue en octobre 2010, c'est seulement la troisième fois que nous sommes amenés à siéger dans cette formation qui concerne aussi bien le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social que celui des finances.

Pourtant, force est de constater que depuis l'annonce, il y a plus de 7 mois, que « le changement c'est maintenant », il ne serait pas honnête encore aujourd'hui de vous taire nos interrogations légitimes devant des faits qui perdurent, pour lesquels nous n'avons toujours pas pu répondre réellement aux personnels des DIRECCTE/DIECCTE, qui nous interpellent :

- *Un dialogue social fort difficile à restaurer faute notamment des collectifs de travail dispersés, éclatés et rompus.*
- *Un attentisme inquiet sur l'acte III de la décentralisation impactant nos organisations, nos métiers et nos missions nourrit par l'antagonisme apparent entre un discours plutôt rassurant dans les récents séminaires interrégionaux et les annonces souvent « claironnantes » des régions sur leur reprise « cannibale » des pôles 3^E la lettre de l'ARF(Association des Régions de France) du 15 novembre 2012 au Président de la République est une démonstration supplémentaire.*
- *La « disparition » de la fibre sociale qui doit garder sa place dans les services à tous les niveaux, y compris et surtout dans les postes de responsabilité au plus haut niveau avec un regard Autre sur leurs agents et leurs représentants :*
 - *Les agents CCRF sont éclatés entre DIRECCTE - DDI (DDPP et DDCSPP...) ;*
 - *Les agents DRIRE cherchent encore un sens à leurs nouvelles fonctions... ;*
 - *Les agents DRCE et DRCA se sentent totalement isolés... ;*

- Les agents TRAVAIL-EMPLOI ne savent plus quelles sont les priorités parmi les priorités... ;
- Sans oublier, les Direccte, comme parfois livrés à eux-mêmes, qui réfléchissent, réunissent, exécutent, avec l'obligation de faire... et leurs DUT.

■ Une souffrance au travail qui ne connaît aucun répit dans les services : perte des repères, stress grandissant, inquiétudes de leur avenir, situations individuelles de détresse (isolement des agents, comportements « déviants » touchant l'ensemble des personnels....) et des réponses en accompagnement des RPS, jugées coûteuses (en jour consultant) trop longues et peu probantes pour les agents concernés.

Encore aujourd'hui, à aucun moment, il ne s'agit de prendre en compte l'ensemble des spécificités des missions des personnels qui se côtoient et travaillent ensemble : c'est le paradoxe d'une **juxtaposition de services**, de métiers, de statuts, entre les corps gérés différemment, ceux du Travail et des Finances, **mais certainement pas celle de la construction d'une communauté de travail, pourtant indispensable sur les compétences reconnues aux DIRECCTE /DIECCTE dans un contexte de crise nationale, voire européenne et mondiale.**

Depuis la mise en place des DIRECCTE/DIECCTE et le bouleversement induits par la RGPP et par la REATE, nous assistons à une construction anarchique de cette gouvernance, une architecture surréaliste des autorités décisionnelles : des expérimentations sont lancées, des décisions sont transmises, des réunions sont organisées à un certain niveau.

**Mais, force est de constater que les partenaires sociaux sont peu, voire pas, informés.
Ne parlons même pas de leur demander un avis !!!
Et les agents continuent à perdre encore plus leurs repères !!!**

Ainsi, si le CTS s'est peu réuni, à l'inverse d'ailleurs de celui des DDI, les ordres du jour de nombreux CTR sont relativement « pauvres » à cet égard au vu des problématiques d'organisation, de négociation posées : pourtant les règles ont changé en matière de dialogue social, sauf au ministère du travail fort « balbutiant » en ce qui concerne sa propre gouvernance à l'égard de ses personnels et des partenaires sociaux qui les représentent.

Alors, l'ordre du jour proposé aujourd'hui regroupe des thèmes évoqués de-ci de-là : Euclides, le RI.

La mise en place annoncée d'un groupe de travail pour le rapprochement de l'harmonisation de l'organisation des temps de travail : c'est certes nécessaire mais bien tardif, voire dérisoire au regard des enjeux réels de GRH dans les DIRECCTE et les DIECCTE et de leur avenir auprès des 2 ministères et des enjeux auxquels ils vont devoir répondre.

Nous sommes donc en attente d'informations précises, d'un changement radical dans les procédures, d'une « association » réelle avec les personnels et leurs OS représentatives.

Pour l'UNSA nos revendications sont toujours aussi claires et n'ont pas changé :

- **la reconstruction d'un vrai dialogue social pour affirmer des structures fortes et durables, qui tiennent compte également de leurs personnels avec leurs revendications liées aux statuts, aux salaires, aux parcours professionnels, dignes de ce nom.**
- **le renforcement de nos missions sur l'ensemble des services.**
- **le maintien du lien « travail- emploi ».**
- **La défense des statuts des agents : notamment nous n'accepterons pas de mutation obligée dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) pour les missions qui seraient décentralisées.**

Ce sont ces exigences fortes que nous portons et nous continuons à affirmer face aux responsables politiques, face aux réformes annoncées mais à peine dévoilées.

*Ni accompagnement docile, ni contestation stérile,
telle est la volonté affirmée de l'UNSA.*

Car fermeté et vigilance sont nos règles intangibles dans nos actions présentes et futures.

Je vous remercie de votre attention. »

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat adjoint est assuré par FO

➔1. Adoption du PV du 7 décembre 2011 :

Le PV a été adopté à l'unanimité.

➔2. Consultation sur le projet de règlement intérieur du CTS ;

L'ensemble des O.S. s'accordent à dire que les frais de déplacement doivent-être pris en compte pour les suppléants comme pour les titulaires. Elles demandent également que les documents relatifs au CTS soient adressés indifféremment aux titulaires comme aux suppléants.

L'Administration propose que les suppléants soient considérés comme « experts » pour pouvoir bénéficier des frais de déplacement. Elle accepte de communiquer les documents évoqués en séance aux suppléants.

L'article 5 « lorsque l'ordre du jour du comité comporte l'examen de problèmes d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail... », la CGT demande que les secrétaires des deux CHSM soient présents. L'administration ne retient pas cette proposition.

Les O.S. demandent la transmission de la convocation et des documents qui s'y rapportent quinze jours avant la date de réunion.

L'Administration demande aux OS si elles souhaitent qu'un Secrétaire Adjoint soit nommé à chaque CTS, celles-ci répondent par l'affirmative.

Le projet de règlement intérieur est mis aux voix :

- Contre : CGT, FO, FSU et Solidaires
- Abstention : UNSA et CFDT

→3. Information sur les travaux d'expérimentation relative au projet d'évolution des compétences informatiques : création des « Équipes des Systèmes d'Informations et de Communication ». (ESIC) et des Groupes d'Appui aux Direccte (GAD) :

Une présentation d'EUCLID est faite, une démarche est engagée dans 3 régions métropolitaines (Limousin, Picardie et Midi Pyrénées) et une région ultra marine : La Martinique. 100% des agents concernés sont issus du secteur « travail ». Ce projet a pour but, selon l'administration, d'améliorer l'efficacité et permettre une mutualisation des moyens et des agents, de « faire monter » les agents en compétence avec des formations « ad hoc » dispensées à l'INTEFP.

Une homogénéisation des matériels est indispensable pour pouvoir effectuer les dépannages à distance dans de bonnes conditions. Une présentation sera réalisée auprès du CTM le 14 décembre 2012.

Un accompagnement sera réalisé et les agents à temps partiel sur l'informatique auront soit le choix d'intégrer l'ESIC ou d'opter pour une requalification sur un autre poste. La SDRH précise qu'un état des lieux est en cours, pour connaître exactement le nombre d'agents en DIRECCTE et Unités territoriales affectés sur les fonctions informatiques, quels parcours ils ont suivi, les fonctions exercées, s'ils souhaitent continuer sur le poste actuel. Pour l'administration, il s'agit bien d'une analyse dans un premier temps puis d'un accompagnement de chacun dans une démarche « pas à pas ». De plus, une formation sera proposée pour les collègues qui souhaitent s'orienter sur un autre secteur. Quelque soit le choix de l'agent, il n'y aura pas de changement géographique.

La DGP, après consultation des CTR, souhaite généraliser la démarche.

L'UNSA s'inquiète de l'avenir des services informatiques (EIR) et soulève la situation des A.T.I. à 50% qui risquent d'être déclassés malgré leurs connaissances et qui par ailleurs perdraient leur prime.

L'UNSA insiste sur le fait que cela risque d'être très mal vécu par les agents et qu'il convient de les ménager dans une période où les risques psychosociaux n'ont jamais été aussi présents. De plus avec la création d'une « hotline » pour les dépannages informatiques, une déshumanisation ne va-t-elle amplifier cet état de fait ?

De plus, l'UNSA demande que lui soit transmis, les relevés et notes des groupes de travail ainsi que les comptes rendus des CTR des régions préfiguratrices pour connaître les avis de ces instances et l'état d'avancement de l'expérimentation en Ile de France.

→ Comme elle l'a indiquée dans sa déclaration liminaire, l'UNSA est donc **dans l'attente d'informations précises, d'un changement radical dans les procédures, d'une « association » réelle avec les personnels et leurs OS représentatives.**

→ 4. Information sur la constitution d'un groupe de travail concernant l'harmonisation de l'organisation du temps de travail dans les DIRECCTE et les DIECCTE :

Un groupe de travail sera constitué, en début d'année 2013, des représentants de l'Administration, de deux représentants pour chaque organisation syndicale représentée au CTS.

→ 5. Information sur le déploiement d'un logiciel sur tous les postes de travail :

Dans le but de disposer d'une vision exhaustive des logiciels utilisés par les agents, la mise en œuvre sur le réseau de la solution NEXThing, dans les semaines à venir, devrait permettre de vérifier si le nombre de licences acquises est suffisant et s'il y a compatibilité pour l'installation de Windows 7.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.